



Bon de commande session intra muros

Démarche

- 1- Vérifiez la disponibilité du formateur pour la ou les dates souhaitées au 01.39.97.09.23 ou 06.63.58.49.30 ou par email.
- 2- Envoyez-nous rapidement ce bon de commande pour confirmer l'intervention avec votre acompte ou le paiement total (voir options)
- 3- Une facture sera émise en fonction de votre choix quant au paiement.
- 4- A la fin de la formation, il vous sera remis sur demande une attestation ou une copie de la feuille de présence.

Votre choix de formation

Titre :

Durée :

Dates :

Horaires :

Adresse :

Nombre de stagiaires :

Net à payer (voir devis) :

Le règlement sera effectué après la formation :

- Etat et Collectivités (joindre le bon de commande)
- prise en charge OPCA (joindre l'accord)
- procédure interne à l'entreprise
(50% d'acompte puis 50% au terme de la formation)

Le règlement total sera effectué avant la formation :

- le règlement est joint à ce bulletin = déduisez un escompte de **-5 %**
- le règlement est joint à ce bulletin et la formation a lieu dans + de 4 mois déduisez un escompte de **-10 %** « offre premières minutes »

L'entreprise

Dénomination sociale

n° siret

Responsable Formation Melle - Mme - M.

Email

Adresse

Tél.

.....

N° de dossier à rappeler sur la facture

Adresse de facturation (si différente)

Dénomination sociale

Dossier suivi par Melle - Mme - M.

Adresse

N° de dossier à rappeler sur la facture

.....

Tél.

La signature de ce bulletin d'inscription vaut pour acceptation sans réserve des conditions générales de vente ainsi que du règlement intérieur. Ce document est à envoyer à : **CQFD 16 bis avenue de la Réunion 95120 Ermont**

Cachet de l'entreprise

Signature du responsable



>> Conditions Générales de Vente <<

➤ Inscriptions

Les inscriptions deviennent fermes sous réserve de disponibilité du stage demandé et de la réception de votre confirmation (bulletin d'inscription ou bon de commande et d'un paiement). A réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture. A propos des sessions inter entreprises, le lieu de la formation sera précisé sur une convocation, environ 3 semaines avant la date du stage. Nous programmons nos formations à l'avance mais pouvons être amenés à proposer des modifications de dates. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant, nous nous réservons la possibilité d'ajourner la formation.

➤ Les documents légaux

Les formations de CQFD entrent dans le cadre du plan de formation conformément aux dispositions du livre IX du code du travail. Sur demande, une convention de formation sera adressée en 2 exemplaires dont un est à retourner signé et revêtu du cachet de l'entreprise. Une attestation de participation peut être adressée sur demande après la formation. Il appartient à l'employeur d'aviser les participants préalablement à la formation du contenu du règlement intérieur de CQFD (disponible sur notre site internet ou sur demande).

➤ Prix

Nos devis sont valables 1 mois. Nos tarifs de formation ne sont pas assujettis à TVA. Ils s'entendent net. Ils couvrent les frais pédagogiques, la documentation remise et les frais de déplacement du formateur sur l'Ile-de-France. Sauf indication particulière sur le devis, les frais de restauration des stagiaires et du formateur sont à la charge du client. Les frais de déplacement, restauration, hébergement, pour les missions en vos locaux en province, seront facturés en sus.

➤ Conditions de règlement

Si le règlement total est joint lors de l'inscription, un escompte de 5% sera appliqué. Un escompte de 10% appelée 'offre premières minutes' est accordée lors d'un paiement total au moins 4 mois avant la session de formation. Autrement, afin de valider la formation, un acompte de 50% devra nous parvenir lors de la commande. Le solde est payable sous 30 jours après l'intervention : tout paiement intervenant postérieurement au délai de paiement accordé pourra entraîner l'application de pénalités de retard, calculées à cinq fois le taux de l'intérêt légal en vigueur et tous les frais occasionnés pour le recouvrement contentieux des sommes dues seront à la charge du débiteur. La prise en charge (totale ou partielle) ou non par un OPCA n'influe pas sur le montant à payer. Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de la votre stage auprès de votre OPCA, de faire votre demande de prise en charge avant la formation. A défaut d'accord de l'OPCA préalable à la formation, vous serez facturé de l'intégralité du coût de la formation. Pour les particuliers et entreprises en création, lancement ou étrangères, le paiement total s'effectue à l'inscription.

➤ Documentation et supports

Tous les supports, programmes, cours, travaux et documentations remis demeurent la propriété intellectuelle exclusive de CQFD. L'exploitation, la reproduction, la commercialisation de tout ou partie des supports sont interdits sauf autorisation préalable de CQFD. Les entreprises sont solidairement responsables avec les participants de toute infraction aux dispositions qui précèdent.

➤ Report ou annulation

En cas de report ou annulation par l'entreprise à moins de 40 jours francs avant le début de la formation, l'organisme conservera à titre de dédommagement pour les frais engagés (art. L920-9), 30 % du prix ; A moins de 20 jours francs et pendant la formation, toute annulation, absence imprévue ou abandon d'un participant sera facturé à 100 %.

Toute inscription vaut acceptation des conditions générales de vente précisées ci-dessus.

Conseils Qualité et Formations Didactiques

16 bis rue de la Réunion – 95120 Ermont

06.63.58.49.30 - 01.39.97.09.23

www.cqfd-formation.fr - contact@cqfd-formation.fr

sarl au capital de 1000 € - RCS Pontoise 488 150 053 - APE 8559A

enregistré sous le numéro 11 95 04374 95 auprès du préfet de région d'Ile de France